

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 15 février 2026

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h12

Codes postaux concernés : 6940

Origine de l'interruption

= Chute d'un arbre sur la ligne H.T.

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06H12

Justification de la durée de l'interruption

= La recherche du défaut et la nature des réparations, conjuguées à des difficultés de circulation et d'accès en conséquence de la neige justifient le maintien de l'interruption.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le dimanche 15 février 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.